



Crégy-lès-Meaux



Février 2023

Actualités

N°47

Édito



Chères
Crégyssoises,
chers Crégyssois,
Un nouvel an
commence et je
souhaite à tous
qu'il soit plein

d'optimisme, d'espoir et de solidarité. L'année 2022 ne nous a pas épargnés avec son lot d'incertitudes face à l'actualité internationale, l'inflation du coût de l'énergie, la hausse du carburant... et aujourd'hui la réforme des retraites. Plusieurs communes dont la nôtre ont été solidaires du mouvement social du 31 janvier, journée de mobilisation et protestation contre cette mesure.

A Crégy, les sinistres liés à l'état des sols et du vieillissement des réseaux d'assainissement du centre bourg nous ont fortement impactés et obligés à ajuster nos projets d'investissement. Mais en dépit de la charge financière liée aux investigations sur les rues de la roche et Roger-Salengro et aux travaux qui auront lieu à terme, la municipalité maintient ses engagements en matière de rénovation énergétique dans l'ensemble des bâtiments publics et dans les écoles. Croyez bien que toute l'équipe municipale et tous les services restent mobilisés et actifs afin d'améliorer le cadre de vie des Crégyssois. De grands défis restent à relever. Nous y sommes prêts.

Je vous invite par ailleurs à profiter de notre programmation culturelle et événementielle 2023 qui vous réserve de belles surprises.

Bonne lecture... et prenez soin de vous !

Chouan Fauré



Soirée musicale

Le show des Chauchoristes

Grands gagnants de la Battle des chorales 2022, les Chauchoristes reviennent pour le plaisir du public qui les a plébiscités lors de cette compétition.

Depuis cinq ans, la vingtaine de chanteurs et chanteuses se produisent régulièrement pour proposer leur répertoire. Clément Piraux, chef de chœur, a orchestré cet événement avec la chorale les « Décib'Elles et Cie » de Bailly-Romainvilliers.

Dans tout chœur, il y a quatre registres vocaux : soprano, alto, ténor et basse. Eux-mêmes sont parfois divisés en deux en fonction des tessitures de voix. On entend aussi d'autres appellations, comme baryton, contre-ténor, contralto, mezzo-soprano... mais elles sont plutôt réservées aux solistes ou aux membres

de groupes classiques *a capella*. Chaque registre chante dans une tessiture différente, et chacun a sa propre personnalité.

Nous avons tous en tête des mélodies apprises dans les chorales d'école ou de collège qui bercent nos souvenirs. Celles d'aujourd'hui élargissent leurs palettes en offrant une variété bien vivante et moderne du chant collectif.

Venez (re)découvrir cet univers musical chaleureux !

Samedi 18 février 2023 à 20h30. Salle Sig-noret-Montand. Spectacle gratuit sur réservation au 06.46.36.10.00.

Urbanisme

P3

Travaux de voirie

Eclairage public

P3

Extinction la nuit

Restauration scolaire

Le meilleur dans les assiettes

Depuis janvier, la municipalité a changé de prestataire en s'assurant un service de qualité pour une alimentation saine et équilibrée. Sans augmentation de tarif.

Au terme de son contrat avec la Société Convivio, la commune a lancé un appel d'offres avec un cahier des charges très précis, tant sur le plan technique que qualitatif. Des deux prestataires en lice Armor cuisines a été retenu. Sa proposition est en adéquation avec l'exigence de qualité des repas répondant aux normes AFNOR, aux dispositions du GEMRCN (Groupe d'Étude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition), de la loi Egalim et des différents décrets et textes législatifs en vigueur.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la restauration collective doit permettre à chacun d'accéder à une alimentation saine, sûre et durable. Aussi, les repas doivent être confectionnés à partir de 50 % de produits durables et de qualité dont 20% de produits biologiques. Un repas végétarien doit être servi au moins une fois par semaine. Les élus, comme beau-

coup d'autres, ont opté pour des menus à quatre composantes au lieu de cinq.

De quoi s'agit-il ?

Toutes les études menées depuis vingt-cinq ans conduisent au constat suivant : les habitudes alimentaires, au sein des foyers, ont changé et, dans la majorité des familles, le menu à quatre composantes s'est imposé jusqu'à devenir la règle.

Il se compose ainsi : un plat principal (à base de viande, poisson, œuf ou protéines végétales) un accompagnement (légumes ou féculents) et deux périphériques (un produit laitier et un dessert). Il n'y a donc plus de décalage entre ce que propose la restauration scolaire et les habitudes alimentaires des enfants.

Les menus sont pensés pour apporter tous les éléments essentiels à leurs besoins nutritionnels. En outre, l'un des objectifs



de cette formule est de privilégier la qualité à la quantité. Les repas sont mieux appréciés et les convives disposent de plus de temps pour manger à leur rythme.

Malgré une inflation galopante, une hausse du coût des matières premières et des coûts de production, la municipalité maintient sa volonté de ne pas répercuter ces charges sur les familles et de ne pas augmenter les tarifs, inchangés depuis 2018.

Retrouvez les menus de vos enfants sur le site de la commune : <https://www.cregylesmeaux.fr/restauration-scolaire/> ou sur votre espace clicetmiam.fr

EN BREF



Tableaux Top !

Toutes les classes des écoles Jean-Rostand et du Blamont sont désormais équipées d'écrans numériques interactifs.

Inscriptions scolaires 2023-2024

Pour les enfants nés en 2020

Parents, n'oubliez pas cette formalité à remplir en mairie jusqu'au 31 mars.

Pièces à fournir (copies et originaux) : livret de famille, justificatif de domicile datant de - 3 mois, pièce d'identité de la personne réalisant l'inscription. En cas de séparation : autorisation écrite des deux parents avec les pièces d'identités

Les enfants scolarisés en grande section de maternelle en 2022-2023 seront automatiquement inscrits à l'école élémentaire de leur secteur pour la rentrée suivante. Vous recevrez à votre domicile un certificat d'inscription.

Attention, l'inscription en mairie ou la transmission du certificat d'inscription ne vaut pas admis-



sion à l'école. Vous devez pour cela prendre impérativement rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école afin de confirmer l'inscription de votre enfant.

Cas particulier : dans le cadre d'une première scolarisation dans une école de la commune ou d'une demande de dérogation, une démarche d'inscription en mairie est nécessaire.

Micro-crèche

« Tétine et Doudou » ouvre au Blamont

Sous la direction d'Alexandrine Bertrand, une nouvelle micro-crèche « Tétine et Doudou - Le Blamont » ouvrira ses portes au mois d'avril, du lundi au vendredi, de 7h à 19h. Sa capacité d'accueil est de douze enfants ; et jusqu'à quatorze s'il en est besoin. Dans l'année, sept semaines et un pont de fermeture sont prévus. L'équipe pro-

fessionnelle sera composée d'une directrice de crèche Puéricultrice DE, un référent santé accueil inclusif Puériculteur DE, trois Auxiliaires de puériculture dont une référente, une personne CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance).

Pour tous renseignements :

Alexandrine Bertrand au : 06 48 36 91 25



Travaux de voiries

Patience...

Les études imposées sont longues et pointues. Mais la municipalité ne lâche rien. Elle relance la CAPM et refait appel aux services de l'Etat.

Malgré ses relances, la commune est toujours en attente du planning d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux pour la rue Jean-Jaurès. Bien que la CAPM ait missionné une maîtrise d'œuvre, il semblerait que les travaux ne débutent qu'à l'été 2023. La municipalité accompagnée par un bureau d'études ne pourra donc engager ceux de voirie et d'enfouissement des réseaux qu'à la fin de ces derniers.

Concernant la rue Roger-Salengro, la municipalité maintient le cap et poursuit les investigations. L'entreprise Sixense, entreprise internationale missionnée par la commune depuis juin 2022, assure 7/7 jours,

une surveillance topographique des habitations et du sol grâce aux différents capteurs de mouvements posés. Aucun mouvement significatif n'a été détecté depuis.

Un soulagement... Reste le remède ?

Ces phénomènes de cavité dans le sol crégysois dépassent largement le périmètre d'intervention et de compétence de la collectivité. La commune a interpellé de nouveau les services de l'Etat. Depuis, le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des

Risques) l'accompagnent. La société IGECAV (expert en diagnostic géotechnique) a été mandatée pour effectuer un relevé 3D de la cavité par scanner. Il apparaît qu'il s'agit bien de cavité et non de souterrains formés sous la voirie. A moindre mesure, c'est un soulagement... La question aujourd'hui est de savoir avec quel remblai il sera possible de la combler.

Conscient de l'impact sur la vie des habitants et en dépit de la lourde charge financière, tout est mis en œuvre par la municipalité pour assurer le bon déroulement des investigations et des travaux, afin de remédier définitivement à cette situation.

EN BREF



Zoom sur la vidéosurveillance

La vidéosurveillance se déploie petit à petit sur la commune notamment en entrée de ville, aux niveaux des axes principaux, des écoles et des équipements publics communaux. La police municipale dispose désormais du centre de supervision urbain (CSU) dans ses locaux.



Eclairage public

Une voie d'économie assumée

Levier de sobriété environnementale et énergétique pour la localité, les lampadaires s'éteindront de 23h à 5h du matin en attendant le 100% LED.

Face au changement climatique, aux difficultés de production d'électricité et à la hausse des coûts de l'énergie, le gouvernement a incité les communes à faire preuve de modération dans leur consommation.

L'éclairage public tient une part importante dans le budget de la collectivité. Si le projet de sa rénovation reste un investissement coûteux, il s'inscrit dans une réflexion globale d'économies, tout en participant à la transition énergétique du pays.

La municipalité va donc poursuivre ses investissements progressifs en LED dans l'ensemble de son secteur. A ce jour, sur six cent quatre-

vingt-dix candélabres, cent-cinquante sont actuellement passés au LED.

Depuis une dizaine d'années, l'éclairage public s'éteint de minuit à 4 heures du matin ; seuls les carrefours dangereux restent éclairés. Considérant la perspective d'une augmentation substantielle de l'électricité et afin de pouvoir investir dans l'installation du 100% LED sur le territoire, il sera désormais inactif de 23 à 5h du matin. Les travaux de remplacement des lanternes et des armoires auront lieu en trois phases et les premiers changements de lanternes débuteront courant 2023.

Préservation des ressources naturelles

L'arrosage automatique réduira les dépenses

Les jardiniers municipaux s'affairent à l'installation nouvelle d'un système d'arrosage automatique. Le but : limiter les déplacements du tracteur, du matériel et du personnel et baisser ainsi les dépenses d'énergie et d'eau. Les fleurs étancheront leur soif goutte à goutte, selon les besoins. L'initiative entre dans le cadre de tout un éco système à revoir. L'équipe travaille à la fois sur les essences florales qui réclament

très peu d'eau et les endroits de la commune où l'on peut stratégiquement réduire, supprimer ou remplacer le type de plantes.

Ces attentions environnementales vont dans le sens des demandes instaurées pour l'obtention du label 3e Fleur.

La mise en place des automatismes se fera progressivement à travers la commune. Elle débutera en avril, à la mairie, pour une belle floraison des jardinières de mai.



Urbanisme

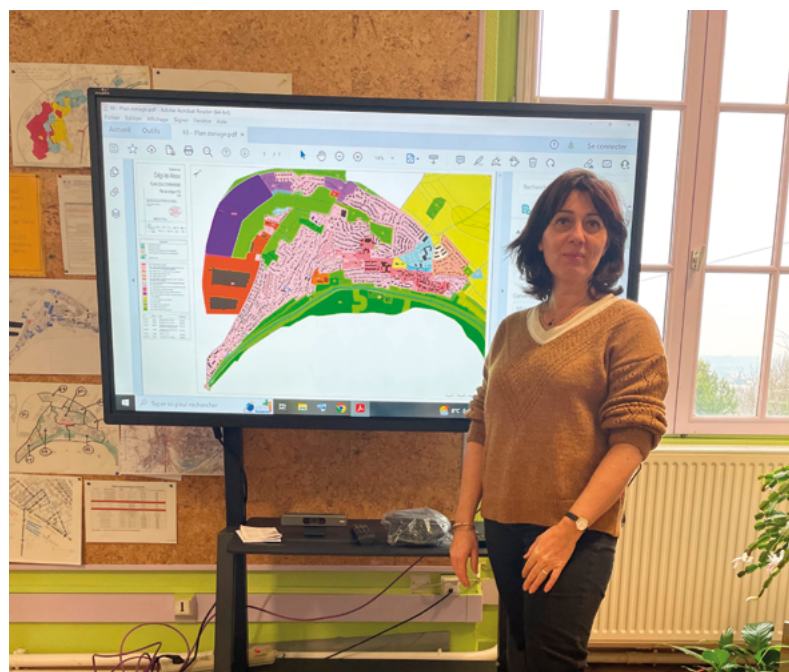
Faire ses démarches en ligne

La dématérialisation se généralise dans divers domaines et l'urbanisme entre également dans cette nouvelle ère. Présentation.

La « Démat et la SVE »* ne constituent pas des obligations pour le citoyen. Il s'agit d'un droit accessible à tous depuis le 1^{er} janvier 2022. Toutefois, les bénéfices de la dématérialisation sont multiples : un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée et gratuite. Plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer sa demande en plusieurs exemplaires (économie de papier), ni à la poste pour récupérer les courriers envoyés en recommandés.

Afin d'améliorer la qualité des services publics et faciliter votre quotidien, la commune a mis en place un « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) » : outil permettant de dématérialiser l'instruction des demandes de permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager... du dépôt à l'archivage des dossiers en mairie.

Toutes les demandes peuvent donc être déposées en ligne : rendez-vous sur le site de la commune www.cregylesmeaux.fr – rubrique : urbanisme puis cliquer sur le lien : <https://gnau28.operis.fr/cregylesmeaux/gnau/#/>



Le service urbanisme est à votre disposition au 01 60 23 42 45 ou par mail : urba@cregylesmeaux.fr

Les projets soumis aux déclarations préalables

Avant de commencer tous types de travaux, il est recommandé de se renseigner auprès du service urbanisme. En effet, certains nécessitent des autorisations qui doivent respecter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune (consultable sur le site de la ville).

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour ceux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (ex une grange devenant un hôtel). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Exemples de projets soumis au dépôt d'une déclaration préalable quand leur emprise au sol ou sa surface de plancher est supérieure à 5 m² :

- Agrandissement : surélévation, véranda, pièce supplémentaire, ...
- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : portes, fenêtres, toiture ...
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravèlement de façade
- Nouvelle construction : abri de jardin, garage
- Clôture et mur ((conformément au PLU : en bordure de l'espace de desserte (voie ou cour commune), la hauteur totale des clôtures n'excédera pas 1,80 mètre,

sauf s'il s'agit de s'harmoniser avec l'environnement immédiat)

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'un bâtiment
- Piscine

Vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension avec une déclaration préalable de travaux. Toutefois, si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faut demander un permis de construire et recourir à un architecte.

En tout état de cause, votre projet doit respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme, même s'il n'est pas soumis à déclaration préalable.

Vade-mecum des termes à savoir

• **Dématérialisation** : remplace les fichiers physiques par des fichiers électroniques. La dématérialisation des autorisations d'urbanisme s'applique, notamment aux formulaires Cerfa, aux plans et pièces jointes. Ainsi, au lieu d'imprimer vos documents en plusieurs exemplaires, vous allez les télécharger sur une plateforme (ou) / et les envoyer par courrier électronique. Le support physique n'est plus indispensable.

• **Démat.** : abréviation du mot dématérialisation.

• **ADS** : Autorisations du Droit des Sols. Ex. Déclaration de travaux (DP), Permis de construire (PC)...

• **Démat. ADS** : Programme national de dématérialisation de l'application du droit des sols. C'est-à-dire, « Démat » pour dématérialisation et « ADS » pour Application du Droit des Sols.

• **Autorisation d'urbanisme – AU** : la déclaration de travaux, utilisée en langage commun, néanmoins en langage métier, on utilise plutôt la notion d'autorisation d'urbanisme. La déclaration préalable de travaux est l'une des autorisations possibles.

• **SVE** : Sigle de Saisine par Voie Électronique. Il s'agit de pouvoir saisir l'Administration ou lui transmettre des documents par voie électronique. C'est-à-dire : par courriel électronique, à travers un formulaire dédié ou par une téléprocédure. Les documents ou échanges en format papier ne font pas partie de la dématérialisation ni de la SVE.



Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est en ligne

Le PLU approuvé est disponible sur le site de la commune :

<https://www.cregylesmeaux.fr/urbanisme/>

Tri sélectif

Attention au refus de collecte

A partir du mois prochain, les bacs dédiés aux emballages, porteurs de déchets non recyclables, ne seront pas emportés lors des ramassages.

Depuis le 1^{er} mai 2019, tous les emballages sont recyclables. Dès lors, la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) a travaillé à l'amélioration du tri, que ce soit quantitativement afin d'augmenter les tonnages mais aussi qualitativement pour éviter les refus en centre de valorisation. Il appartient à tous de réduire l'impact sur l'environnement et le coût lié aux déchets incinérés et non recyclés, en perfectionnant significativement ses connaissances en matière de tri. Trop d'erreurs subsistent. C'est ainsi que la CAPM avec son prestataire Ourry, en charge de la collecte sélective, lancent un projet « refus de collecte » qui débutera au mois de mars sur la commune.



Il s'agit d'établir un état des lieux de la qualité du tri sur le territoire et d'obtenir une meilleure application des bons gestes. Cette opération se déroulera en deux phases : une phase de sensibilisation, d'une durée d'un mois pour laquelle les agents chargés de la collecte disposeront des accroche-portes sur les bacs en fonction de la qualité du tri observée ainsi que des conseils (Bien joué – Presque

parfait – A revoir). Puis, une phase de refus de collecte en cas de non-respect des consignes de tri.

Les bacs refusés seront marqués d'un scotch « refus de tri » ainsi que d'un accroche-porte indiquant les erreurs de tri identifiées.

Pour consulter le [guide de tri 2023](#) :



Recyclage Soyons éco- citoyens

Plus de 80% des déchets d'emballages présents dans les bacs de tri sont expédiés en filière de recyclage. Ils sont transformés en nouveaux produits permettant d'économiser les ressources naturelles nécessaires à leur fabrication. Trier permet d'éviter une partie des impacts environnementaux dus à l'extraction de ressources naturelles, à leur transport et à la fabrication des produits.



Espace public numérique

Effectuez vos démarches administratives en mairie

Afin de faciliter vos démarches administratives dématérialisées, un poste informatique avec connexion internet est à votre disposition à l'accueil de la mairie. Vous pouvez disposer de cet es-

pace, accompagné par nos agents si besoin ou en toute autonomie, durant les heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h 30 à 17h - le jeudi jusqu'à 18h.

EN BREF

Passage de la balayeuse

Les 6 et 13 février, 6 et 13 mars, 3 et 13 avril, 11 et 15 mai, 5, 8 et 26 juin, 3, 24 et 31 juillet, 21 et 28 août, 18 et 25 septembre, 16 et 23 octobre, 13 et 20 novembre, 11 et 18 décembre

Collecte des encombrants

Prenez rendez-vous

Avant le dépôt de vos encombrants, n'oubliez pas de prendre rendez-vous sur le site internet de la CAPM. Les sortir la veille au soir de la date fournie, sur la voie publique. Rappel : les éléments acceptés devront faire moins de 2m ; moins de 50 kg ; et le volume ne doit pas excéder 1,5 m³. En dehors de ce mode de

collecte, ils doivent être portés directement en déchèterie. Tout autre dépôt sur la voie publique est prohibé et réprimé par les textes réglementaires.

Pour [prendre rendez-vous](#) :



Propreté urbaine

Tous concernés



La municipalité est de plus en plus confrontée aux incivilités. Les services techniques en charge de la propreté sur la commune constatent de plus en plus de déchets sur la voie publique, du dépôt sauvage aux débris épars et déjections canines. Face à ce constat, de

nouvelles poubelles sur les accès les plus fréquentés ont été installées, et des passages plus fréquents des agents d'entretien sur certains secteurs, mis en place.

Si vous constatez des dépôts sauvages, contactez l'accueil de la mairie au 01 60 23 48 88.

Retour en images

Octobre.

Salon des collectionneurs.

Plus de quarante participants exposent au salon organisé par l'Association numismatique meldoise (ANM) dont le siège est à Crégy.



Octobre.

Bourse aux jouets.

Les familles trouvent leur bonheur au milieu des jeux, vêtements pour enfants et articles de puériculture.



Novembre.

Médailles du travail.

Une quarantaine de récipiendaires sont présents à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes d'honneur du travail par le maire.



Novembre.

Armistice.

Le maire est entouré des maires de Barcy et Chambry lors de cette commémoration.



Novembre. **Au revoir docteur.**

Le Dr Bonaventure, entouré de ses proches, est accueilli en mairie lors de la cérémonie organisée par la municipalité pour son départ en retraite.



Décembre. **Goûter de Noël.**

Une centaine de convives profitent du dernier événement de l'année du CCAS, clôturé par la remise des colis en faveur des plus de 70 ans.

TRIBUNE POLITIQUE

Groupe Crégy ensemble

Agissons ensemble et solidairement pour une meilleure année 2023 ! C'est assurément avec espoir et détermination que nous abordons 2023. Le contexte économique et géopolitique international instable impacte directement nos vies et génère de légitimes inquiétudes sur l'avenir immédiat. Mais il n'est pas question pour nous de baisser les bras et de rechercher chez les autres, les responsabilités comme le font perpétuellement le Maire et son équipe. Il s'agit plutôt d'œuvrer ensemble, plus que jamais. Malgré le peu de places que nous concède la majorité municipale, nous continuons à porter votre parole. Pour 2023, nous formulons le vœu qu'après des décennies de règne sans partage, la municipalité se penche entre autres sur l'aménagement urbain et l'état catastrophique de la voirie, qu'elle se mette enfin à valoriser, encourager l'entraide, la solidarité mais aussi l'humilité et l'équité entre les habitants et les élus. Nous souhaitons pour le bien commun qu'elle entende enfin la voix de tous, des familles, des associations, des agents communaux, des élus d'opposition pour construire une ville plus juste et plus respectueuse de nos différences. C'est dans cet esprit que nous souhaitons à chacune et à chacun une très belle année.

Christophe Vambre et les élus du groupe Crégy Ensemble

Décembre.

Ho ho ho.

Le Père Noël accompagné de Gérard Chomont, maire, de Joëlle Bordinat, 1^{ère} adjointe et Nicole Lekeux, adjointe aux Affaires générales, rend visite aux enfants des trois écoles.



Décembre.

Marché de Noël.

Le maire et l'équipe municipale entourent des élus de la commission événementielle



Décembre.

Marché de Noël.

Plus de quarante exposants contribuent à la magie des fêtes.



Décembre.

Noël Solidaire.

Une quarantaine de colis solidaires ont été déposés en mairie. Ils sont remis par le CCAS à l'association la Main Tendue, au profit des personnes qu'elle accompagne.



Janvier.

Galette des Rois.

Cent trente aînés partagent un moment convivial autour de la galette des rois, organisée par le CCAS. L'occasion pour le maire, accompagné de son adjointe aux Affaires sociales, de présenter ses meilleurs vœux.

EN BREF



Abonnez-vous à la newsletter

Pour recevoir toute les actualités de votre ville, abonnez-vous à la newsletter sur le site de la ville www.cregy-lesmeaux.fr ou suivez-nous sur la page facebook de la ville www.facebook.com/mairiedecregy-lesmeaux/

Grande fête foraine

Tournez manèges !

Forte de son succès l'année dernière, la fête foraine s'installe sur l'esplanade du collège et rue des Carouges. Vous trouverez les stands traditionnels (loterie, tir), de nombreux manèges enfantins mais aussi des sensations fortes pour les adolescents et adultes ! Vous pourrez aussi vous jeter sur les pommes d'amour et autres chichis.

Du 25 février au 5 mars, tous les jours de 14h30 à 19h30.



Guide des festivités

Février

Samedi 18 : Chorale « les Chauchoristes », à 20h30, salle Signoret-Montand. Entrée : participation au chapeau

Samedi 25 : Bal « Country Chaps » à 20h, Salle Signoret-Montand. Entrée : 10€

Mars

Dimanche 12 : Salon des collectionneurs, par l'Association Numismatique Meldoise. Salle Signoret-Montand. De 8h à 17h. Accès gratuit.

Jeudi 16 : Don du sang, salle Signoret-Montand. De 14h à 19h.

Avril

Dimanche 9 : Chasse aux œufs dans le parc de Loisirs, de 8h30 à 12h30.

Samedi 15 : Soirée couscous karaoké et danse avec Label Soirée. Salle Signoret-Montand à 20h. Entrée adulte : 20€. Enfants : 8€50.

Dimanche 16 : Spectacle de Guignol Chapiteau place Jean-Rostand. Après-midi. Entrée : 6€.

Mai

Dimanche 14 : Brocante du Téléthon. Salle Signoret-Montand. 8h à 17h30.

Brocante du Téléthon

Les bénévoles toujours actifs

En décembre et janvier derniers leurs animations exceptionnelles ont permis un versement de 5.143€ à l'association du Téléthon. Les bénévoles très impliqués récidivent en organisant une brocante, toujours au profit de la Recherche. Micheline, Sylvie,

Christian, Rosa, Patricia, Isabelle A, Véronique, Isabelle M, Anne, Florence, Marc, Elisabeth, Fred, Francine, Patrick, Clément, Hafida, Bernadette, Isabelle D, Catherine, Enith, Pascal, Marie-Noëlle, Amandine et Marie méritent des remerciements pour leur engagement en faveur



de cette cause ; et les encouragements de tous ceux qui prennent d'ores et déjà date.

Dimanche 14 mai. Salle Signoret-Montand.

Etat civil

NAISSANCES

Léo DUGUET le 06/09/2022

Isaïah KOUT le 09/09/2022

Nathan SEPTIER VAUDESCAL le 10/09/2022

Wyatt M'FUANA le 19/09/2022

Lou-Lya QUINTEIRO le 26/09/2022

Oscar TROUILLOT SOYEUX le 11/10/2022

Elyssa BOURQUIA le 17/10/2022

Ivane RYBAKOWSKI le 26/10/2022

Rose BENAMARI BRETEZ le 30/10/2022

Noé ALBIACH le 31/10/2022

Lyana MAHIOUT le 01/11/2022

Jaimy CONSTANT le 10/11/2022

Kassim GHANEM le 09/12/2022

Aisha EL GHALBZOURI le 22/12/2022

MARIAGES

MBUNGA Yoane et DORLON Mélissa

le 17/09/2022

DOMERGUE Williams et AURORE

Coeurdis le 01/10/2022

GIARD Christian et MUTTUR Mariam

le 29/10/2022

DECES

GIBERT Cécile ép. RIQUET

le 19/09/2022

ROHART Etienne le 10/10/2022

MARICOURT Andrée ép. BIEUX

Août 2022 > Février 2023

le 13/10/2022

BERGERAT Guy le 18/11/2022

PÉTÉ Roland le 04/12/2022

> La liste qui vous est présentée peut vous sembler incomplète mais la réglementation nous impose de disposer de l'autorisation de publication pour les naissances, les mariages et les décès.

La Mairie à votre service



Horaires d'ouverture de la mairie :

Du lundi au vendredi : 8h30>12h et 13h30>17h. Le jeudi soir jusqu'à 18h. Le samedi : 10h>12h

Horaires d'ouverture au public du service urbanisme, scolaire et CCAS :

lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h (le jeudi soir jusqu'à 18h).

Fermés les mardis et vendredis (les services restent joignables par mail et téléphone).

Permanences municipales : L'équipe municipale est à votre écoute. Un adjoint se tient à votre disposition tous les samedis matin, de 10h à 12h à l'hôtel-de-ville, sans rendez-vous.

Contacter la mairie

Accueil : 01 60 23 48 88 - Secrétariat du maire : 01 60 23 48 73 - Service urbanisme : 01 60 23 42 45

Service scolaire : 01 60 23 41 50

En dehors des horaires d'ouverture, en cas d'urgence : 06 23 32 02 97

www.cregylesmeaux.fr

www.facebook.com/mairiedecregylesmeaux/

Crégy-lès-Meaux

Crégy-lès-Meaux actualités,

Journal officiel de la commune de Crégy-lès-Meaux, 28, rue Jean-Jaurès, 77124 Crégy-lès-Meaux

Responsable de publication : Gérard Chomont

Réalisé par le Comité de rédaction

Conception : aldrande.fr - Photographie

Cédric MION - Imprimé sur papier recyclé

- Impression : Passion-graphic

